



Règlement intérieur Ecole La Clef des Champs 2021 / 2022

Le règlement intérieur est établi chaque année par vote du CA de l'association Déployer ses ailes. Des modifications en cours d'année sont possibles. Il vous sera alors demandé de signer un nouveau document. L'école « La Clef des Champs » est une école laïque, privée hors-contrat, sous statut d'association loi 1901 à but non-lucratif.

Les valeurs fondatrices de l'école La Clef des Champs

- Une école mixte et laïque ouverte à tous les enfants sans aucune distinction d'aucun ordre.
- Une école basée sur des pédagogies actives qui s'inspirent de celles de Maria Montessori et Célestin Freinet mais pas seulement. Nous utilisons également d'autres apports pédagogiques.
- Une école qui applique au quotidien une approche bienveillante et respectueuse du rythme de développement de chaque enfant. Elle favorise les apprentissages autonomes, développe la confiance en soi et favorise la coopération. L'apprentissage par l'expérimentation dans un cadre naturel est au cœur de notre pédagogie et de notre programme éducatif.
- Une école qui accorde une place privilégiée aux parents et familles. Chacun y trouvera sa place en fonction de ses compétences. La communication et la collaboration entre adultes sont un gage de sérénité.

Le projet pédagogique et son application

Nous mettons l'élève, ses besoins et son potentiel au cœur du projet grâce à :

- Une structure à petits effectifs et multi-âges, encadrée par 1 ou 2 adultes en classe.
- Une pédagogie individualisée ou par groupe de besoin.
- Une pédagogie diversifiée.
- Des activités pratiques, créatives et d'expression libre orale, écrite et corporelle (jardinage, cuisine, débat...).
- Des enfants, acteurs, inventeurs, chercheurs et libres dans leurs apprentissages. Ni récompense, ni punition, mais des solutions et des réparations. La relation adulte/enfant est basée sur le respect et la confiance réciproques, ce qui permet un vivre ensemble serein. Les limites seront posées dès le début d'année. Elles sont élaborées, discutées, expliquées et votées avec les enfants lors de conseils d'enfants. Liberté ne veut pas dire laxisme mais au contraire, une gestion consciente du vivre ensemble.
- La CNV (communication non violente), où sentiments, besoins, demandes sont enseignés avec empathie et écoute.

Les principales pédagogies/méthodes utilisées :

- Montessori, pour les apprentissages des plus petits et ceux ayant besoin de reprendre les bases fondamentales par la manipulation.
- Freinet, pour révéler le meilleur de chacun, expérimenter et collaborer.
- Ecole dehors, pour intégrer la nature dans les apprentissages.
- Travail sur les fonctions exécutives : elles correspondent à l'ensemble des processus de contrôle nécessaire pour différer ou pour inhiber une réponse de façon à permettre à un sujet de débiter,

maintenir, arrêter une action ou une tâche ou de passer d'une tâche à une autre. L'acquisition de ces fonctions est nécessaire à tout apprentissage.

Nous souhaitons proposer un lieu rassurant dans lequel l'enfant ne sera plus le sujet de jugements, de comparaisons et de pressions. Un lieu où il gagnera en autonomie par le choix de ses activités, où il trouvera son propre rythme. Il est rappelé toutefois que le choix des activités se fait dans le cadre fixé par l'adulte, en concertation avec les enfants.

Pas de notes, mais un suivi par les enseignantes qui mènera à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences de l'Education Nationale. L'évaluation se fait dans la sérénité car progressive, la place de l'erreur est juste, essentielle et permet de progresser. Elle développe la persévérance et le goût de l'effort, elle n'est jamais sanctionnée.

Calendrier scolaire, horaires, repas

Notre école suit le calendrier de la zone B du calendrier scolaire établi par l'Education Nationale.

- **Les horaires**

L'accueil se fait de 8h45 à 8h55. La classe commence à 9h, les enfants qui ne vont pas à la garderie sont accueillis dès 8h45. La classe se termine à 16h30. Les élèves sont accueillis en garderie dès 8h le matin et peuvent être pris en charge dès 16h40 dans le cadre de la garderie du soir jusqu'à 18h00.

Chaque enfant reste sous la responsabilité de l'accompagnant jusqu'à ce qu'il soit pris en charge physiquement par un membre de l'équipe pédagogique dans l'enceinte de l'école. Il est sous la responsabilité du parent dès que celui-ci arrive pour le récupérer le soir.

Tout retard étant problématique et dommageable, les portes fermeront à 8h55 précises.

Les parents s'engagent à prévenir au plus tôt l'école en cas d'absence de son enfant. Elle sera notifiée dans le registre des absences.

A la fin de la journée de classe, les enfants sont remis au parent ou adulte présent et dont l'identité a été inscrite sur la fiche indiquant «les personnes habilitées à venir chercher l'enfant».

- **Le repas**

Le repas du midi est fourni par les parents sous forme de lunchbox ou panier repas. Nous demandons dans la mesure du possible de mettre le repas dans un contenant hermétique qui garde le chaud. Nous ne pouvons pas réchauffer les repas. Par ailleurs, le protocole sanitaire actuel nous invite à privilégier ce type de contenant. Un verre/gobelet ainsi que des couverts sont à fournir chaque jour. L'enfant rentre le soir avec l'ensemble de ses affaires à nettoyer.

Les parents disponibles sont invités à se joindre à nous pour encadrer le temps du repas. Ils peuvent également récupérer leur enfant sur ce temps de midi.

Il est possible de fournir une collation légère à l'enfant, pour la pause du matin uniquement, qui sera préférentiellement composée de fruits ou légumes frais ou secs. Pour la classe 2-6 ans, il est demandé de bien vouloir déposer la collation de l'enfant dans le bac prévu à cet effet, à l'entrée de la classe, dans un contenant marqué à son nom.

Il est demandé de fournir un goûter si l'enfant reste à la garderie du soir.

Pour les anniversaires, nous confectionnons un gâteau tous ensemble (les ingrédients seront fournis par les parents). Nous ne souhaitons pas de produits industriels (gâteaux, bonbons ...).

- **Stationnement**

Les parents peuvent se garer devant l'enceinte de l'école. Les places devant le mur d'enceinte de l'école sont réservées aux membres de l'équipe pédagogique afin de libérer en journée le passage pour les voisins.

Les enfants de la classe 2-6 ans doivent être accompagnés par un adulte jusqu'à leur classe. Il est recommandé de ne pas s'attarder afin de laisser à chacun un espace pour déposer son enfant sans provoquer d'embouteillage.

Nous encourageons également le co-voiturage afin non seulement de réduire le flux de véhicules mais aussi dans un souci d'économies pour les familles, de respect pour l'environnement et de sécurité pour les enfants.

Les frais à la charge des familles

L'ensemble des frais pour une année scolaire s'élève à 3180€ par enfant et se répartit ainsi :

- **Adhésion à l'association Déployer ses ailes.**

L'adhésion, d'un montant de **20€/an/famille**, est obligatoire pour inscrire son/ses enfant(s) à l'école (une seule fois, peu importe le nombre d'enfants). Vous pourrez ainsi participer aux assemblées générales et être décisionnaires des actions engagées.

- **Les frais d'inscription**

Ils s'élèvent à **160€/an/enfant** et ne sont pas remboursables en cas de désistement. Ils attestent de votre engagement auprès de notre école. Ces frais doivent être acquittés le jour de la remise du dossier d'inscription de votre/vos enfant(s). Ils couvrent les frais occasionnés par les démarches administratives de déclaration de scolarisation de votre enfant au sein de notre école auprès de la mairie et de l'académie ainsi que les charges dues à la constitution du dossier d'inscription. Ils couvrent également une partie des fournitures scolaires et de matériels pédagogiques (supports, livres...).

- **Les frais de scolarité**

Ils sont fixés au plus juste et permettent de participer aux frais de fonctionnement de l'école (salaires, loyer, achats du mobilier, charges diverses ...). Le montant est fixé pour l'année 2021/2022 à 3000€/an. Les familles peuvent payer sur 10 mois de septembre à juin, soit 300€/mois. Les parents ont aussi la possibilité de régler 250€/mois sur 12 mois de septembre à août pour un premier enfant inscrit (dans ce cas de figure, en cas de départ de l'enfant en cours d'année, un prorata correspondant au temps de présence sera demandé pour les mois de juillet et août). Le règlement des mensualités peut se faire soit par virement automatique avant le 5 de chaque mois soit par chèque en fournissant les 10 ou 12 chèques à l'inscription, selon l'option choisie.

Le tarif est dégressif à partir du deuxième enfant inscrit et s'élève à 213€/mois sur 12 mois ou 255,60€/mois sur 10 mois. En cas d'arrivée en cours d'année et du choix de payer sur 12 mois les frais de scolarité, ceux-ci seront calculés pour juillet et août au prorata depuis le mois d'inscription.

Nous vous invitons à vous joindre à nous dans la recherche de financements et mécénats afin de réduire ces tarifs.

En cas de départ définitif d'un enfant de l'école, un préavis d'un mois est demandé par écrit auprès de la direction.

- **Les frais de sorties scolaires ou d'intervenants**

Il pourra être demandé aux familles une participation financière après décision du Conseil d'Administration pour l'organisation de sorties scolaires ou pour l'organisation d'ateliers exceptionnels engendrant un coût particulier.

- **Garderie**

La garderie du matin s'élève à 2€/matin et celle du soir à 3€/soir.

L'association Déployer ses ailes

Le Conseil d'Administration se porte garant de la gestion administrative et financière de l'école La Clef des Champs. Il est composé du Bureau de l'association et de représentants des parents, des bénévoles, des salariés.

Le bureau de l'association se compose au minimum d'un(e) président(e), d'un(e) trésorier(e), d'un(e) secrétaire et d'un(e) responsable pédagogique qui est le directeur(trice) d'école. Il veille à la gestion courante de l'association et à la mise en œuvre des délibérations prises par le conseil d'administration dont des parents délégués font partie.

Les assemblées générales permettent de réunir l'ensemble des adhérents (bureau, personnel, parents, bénévoles, personnes extérieures...). C'est l'occasion de réfléchir et d'échanger entre les différents partenaires de l'école.

Hygiène et sécurité

- **Assurance**

Les enfants sont assurés par l'école par l'intermédiaire de la MAIF. Vous n'avez pas à fournir d'attestation d'assurance.

- **Sécurité**

Le port de bijoux ou d'objets précieux est fortement déconseillé : l'école n'est responsable d'aucune perte, vol ou incidents.

Toute personne étrangère à l'établissement, adulte ou enfant, ne sera pas autorisée à entrer dans l'école, sauf en cas d'activité prévue et après vérification de l'identité par un personnel de l'école.

Le personnel intervenant auprès des enfants fournit un extrait de casier judiciaire à la directrice avant toute intervention.

Ils peuvent apporter un objet personnel pour le présenter à la classe lors du «quoi de neuf ?». L'objet est alors confié à un membre de l'équipe pédagogique jusqu'à la fin de la journée. Merci de veiller à ne pas apporter d'objet dangereux ou présentant un risque pour la santé des enfants.

Nous souhaitons également ne pas voir introduits dans l'enceinte de l'école d'objets pouvant être apparentés à des armes, même fictives, quelle que soit la matière. Sinon, merci d'en discuter auparavant avec la directrice.

Les téléphones portables des enfants sont interdits dans l'enceinte de l'école.

- **Maladie**

Nous vous demandons de garder à domicile tout enfant contagieux. L'école n'étant pas une garderie mais un lieu d'activités d'apprentissage et d'enseignements, si l'état de l'enfant ne lui permet pas de suivre ces apprentissages, il sera plus judicieux de le garder à la maison ou de le confier à une personne autre pour son confort.

Nous rappelons également que selon la réglementation en vigueur, l'équipe pédagogique n'est pas apte à administrer un médicament à un enfant (sauf PAI, projet d'accompagnement individualisé).

Si un enfant est porteur de poux, il est demandé d'en avertir l'école (cela reste confidentiel) et de procéder au traitement adéquat.

L'investissement et place des parents dans l'école et l'association

Les parents peuvent se porter candidats pour être délégués des parents au Conseil d'Administration.

Il est essentiel, pour maintenir l'équilibre budgétaire de l'école et des frais de scolarité bas, que les parents soient investis dans l'école tout au long de l'année en fonction de leurs possibilités. Vous avez signé une charte à cet effet avec le dossier d'inscription.

Cet « investissement temps » se fera à travers les besoins de l'école et selon les périodes. Les parents sont inscrits au sein de commissions thématiques dans lesquelles une personne est dite "référente" de la commission et chargée de faire l'intermédiaire entre les différents interlocuteurs. Les commissions sont les suivantes :

- Commission "financement" (recherche de mécénats, demandes de dons / subvention, opération arrondi en caisse, opération tickets de caisse, vente de plats traiteurs...etc)

- Commission "écologie / potager" (obtention du label éco-école, gérer le compost, faire vivre le potager de l'école...etc)
- Commission "petites réparations / services ponctuels"
- Commission "ménage / garderie"
- Commission "vie de l'association" (ateliers du mercredi, centre de loisirs durant les vacances...etc)
- Commission "gestion des adhésions"
- Commission "communication" (visibilité sur les réseaux sociaux, pubs, stands chez les commerçants, festivals, articles dans la gazette de Plonéis...etc)

La Vie à l'École

• Les Vêtements et Objets Personnels

Un change complet (2 changes complets pour les enfants de TPS et PS) : pantalon, t-shirt, pull, sous-vêtement, chaussettes (à renouveler si nécessaire), obligatoire pour tous les enfants quel que soit l'âge ainsi qu'un sac étanche permettant de mettre les vêtements mouillés et/ou souillés.

Nous vous demandons également qu'une tenue de pluie reste en permanence dans le vestiaire à savoir : bottes de pluie, K-way et pantalon de pluie. Ces tenues sont à rapporter à la maison et à laver à chaque période de vacances ou s'ils sont très sales.

Il est préférable de marquer les vêtements et les accessoires de votre enfant avec son nom. Les vêtements non marqués et non réclamés seront stockés dans un bac d'objets perdus pendant plusieurs semaines puis donnés à chaque période de vacances à des associations caritatives.

Les chaussons ou chaussettes sont obligatoires et doivent être portés dans les classes.

Les enfants peuvent apporter un doudou et/ou une tétine qui sera à leur disposition durant les temps calmes.

Les élèves sont également priés d'apporter une blouse, un tablier ou un vieux t-shirt (marqué au nom de votre enfant) pour les activités d'arts-plastiques.

De manière générale, merci d'habiller votre enfant avec des vêtements peu fragiles, pratiques et confortables.

• Le Matériel

Le matériel pédagogique de la classe est précieux et en un seul exemplaire. Si vous découvrez dans les poches de votre enfant un objet que vous ne connaissez pas, il s'agit peut-être d'un élément de ce matériel ou d'un objet appartenant à un camarade. Nous vous demandons donc de le restituer dans les plus brefs délais.

Si toutefois un enfant venait à casser volontairement un matériel, un remplacement ou une participation financière sera demandé. Cela ne concerne en aucun cas les « accidents ».

• Absence d'un membre de l'équipe pédagogique

En cas d'absence justifiée d'un membre de l'équipe pédagogique, nous mettrons tout en œuvre afin de pouvoir accueillir les enfants dans la mesure de nos possibilités mais nous vous demanderons, dans la mesure du possible, de garder au domicile ou de faire garder vos enfants.

Toute l'équipe est ravie d'accueillir votre enfant à l'école La Clef des Champs et vous souhaite une très bonne année scolaire parmi nous !

